



TNCDC

TABLE NATIONALE

DES CORPORATIONS DE
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU

ÉTAT DE SITUATION

COVID-19

17 MARS 2020

(Une trentaine de CDC présentes
de 13 régions différentes)

MOT DE BIENVENU ET OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

La TNDC a organisé la rencontre à la demande des CDC réunies en rencontre nationale la semaine précédente. La rencontre est enregistrée et sera disponible pour les membres du réseau.

Les objectifs de la rencontre sont de :

- + S'assurer d'une bonne compréhension des recommandations du RQ-ACA transmises à l'attention des organismes communautaires
- + Identifier des questions pour lesquelles on souhaite avoir des réponses plus précises
- + Partager les actions mises en place un peu partout et définir le rôle que peuvent jouer les CDC
- + Dégager les suites à donner pour les prochains jours/semaines

RECOMMANDATIONS ET CONSIGNES AUX ORGANISMES

RECOMMANDATIONS DU RQ-ACA

La TNDC a diffusé hier en fin de journée un communiqué du RQ-ACA préparé en collaboration avec le MTESS. Le gouvernement devait produire des consignes pour les organismes, mais pour le moment il juge que les recommandations du RQ-ACA sont tout à fait pertinentes et conformes. Ainsi, on ne sait en ce moment si le gouvernement va faire des annonces particulières pour le communautaire ou va émettre des recommandations à l'intérieur de l'appareil gouvernemental lui-même.

Pour voir les consignes : https://rq-aca.org/2020/03/16/financement_des_organismes_communautaires_sera_maintenu/

On rappelle les principales recommandations :

- + **Autonomie** : C'est aux conseils d'administration de prendre les décisions en fonction de leurs réalités et des personnes qu'ils rejoignent.
- + **Maintien les services** : Autant que possible tout en suivant les recommandations sanitaires gouvernementales
 - o Activités de groupe : On recommande l'annulation ou le report d'activités non essentielles
 - o Intervention individuelle : respecter les consignes sanitaires, tenter de mettre en place des suivis alternatifs (téléphone, courriel, etc.) pour garder le contact avec les personnes
 - o Services essentiels : Adaptation des services
- + **Financement** : Pas de coupure de financement même si redéfinition ou interruption des services
- + **En cas de maladie** : Recommander les personnes à l'assurance-emploi ou aux assurances collectives
- + **Prévention** : Favoriser le télétravail lorsque possible et recommande de verser les salaires même si le rendement ou les heures travaillées sont moindres
- + **Assemblées générales annuelles** : Elles peuvent être tenues sur le web ou reportées. Le MTESS sensibilise les ministères à la faveur d'une flexibilité en ce sens.

DISCUSSION...

Télétravail

- + Pour contrer une impression d'iniquité entre les membres de l'équipe : rappeler que le devoir de l'employé est de travailler et que le devoir de l'employeur est de l'accommoder autant que possible. Ceci dit, chaque situation est différente entre les organismes et même entre les postes d'une l'équipe de travail. Il est important que l'on vienne en soutien aux personnes qui ne peuvent travailler pour différentes raisons. Ce n'est pas un « avantage social », c'est une mesure spéciale en cas de situation d'urgence hors du contrôle de tout le monde.
- + Il y a toujours moyen de travailler à distance ou de prêter main-forte à d'autres organismes au besoin.
- + En très grande majorité, les CDC sont en télétravail. Certaines s'assurent toutefois de maintenir une permanence au bureau.
- + On conseille de fixer des objectifs hebdomadaires avec les employés (réalistes dans leur contexte).

Maintien du plein salaire

- + La très grande majorité des CDC (pour le moment) ont décidé de verser les salaires complets aux employés, même s'ils font moins d'heures. Comme il n'y a pas de coupure de financement, on juste que les employés ne devraient pas être pénalisés.
- + La question des banques d'heures (accumulées, de maladie, familiales ou personnelles) suscite des discussions. On convient qu'il est préférable de ne pas « obliger » les personnes à vider leurs banques avant d'avoir accès à un salaire « compensatoire ».
- + Pour contrer une impression d'iniquité entre les membres de l'équipe selon la capacité ou non à faire du télétravail ou à faire plus ou moins d'heures de travail : rappeler que le devoir de l'employé est de travailler et que le devoir de l'employeur est de l'accommoder autant que possible. Ceci dit, chaque situation est différente entre les organismes et même entre les postes d'une l'équipe de travail. Il est important que l'on vienne en soutien aux personnes qui ne peuvent travailler pour différentes raisons. Ce n'est pas un « avantage social », c'est une mesure spéciale en cas de situation d'urgence hors du contrôle de tout le monde.

Assemblées générales annuelles

- + La loi sur les compagnies indique que les AGA doivent se tenir dans les 4 mois suivants la fin de l'année financière de l'organisme et le Code civil prescrit 6 mois. Ainsi, les bailleurs de fonds sont souvent plus exigeants. Pour le report, on conseille d'en faire la demande ou d'en aviser préalablement le bailleur de fonds pour avoir son approbation.
- + Au MTESS on nous assure qu'il y aura une flexibilité. Le ministère sensibilisera les autres ministères à cet effet.
- + Au niveau de la santé et des services sociaux, comme les décisions sont prises régionalement on voit différents cas de figure. Par exemple en Montérégie et Lanaudière les groupes ont été avisés qu'ils doivent tenir leur AGA alors qu'en Mauricie on demande que les documents de la reddition de comptes soient transmis et leur adoption en assemblée peut être remise.

Financement des projets

- + Plusieurs projets de CDC et d'organismes communautaires sont soutenus dans le cadre de programme qui interpelle plusieurs bailleurs de fonds. C'est particulièrement le cas à Montréal où il y a des investissements majeurs via le « Projet d'impact collectif » qui regroupe la direction de la santé publique, la ville et des fondations privées.
- + Dans le contexte actuel, plusieurs projets sont interrompus et en l'absence de directives claires, on se demande si on doit mettre à pied les travailleurs temporairement.
- + Le report des projets ne permettra pas de maintenir les ressources humaines en place. C'est une prolongation dont les projets ont besoin, avec un financement additionnel.
- + Les autres bailleurs de fonds ne savent comment agir étant donné l'absence de directives claires des partenaires gouvernementaux.
- + On recommande de patienter le plus longtemps possible avant de procéder à une mise à pied, car nous souhaitons que des mesures puissent être annoncées prochainement.

Maintien des services : accès aux mesures de soutien annoncées ?

- + Pour adapter les services ou mettre en place des mesures d'hygiène particulière, les organismes peuvent avoir des frais supplémentaires à déboursier.
- + Les organismes qui ont déployé un volet en économie sociale (par exemple les « ressourceries » souvent jointes aux volets d'aide alimentaire) sont aussi préoccupés par la perte de revenus encourue par la situation.
- + On invite les organismes à documenter les pertes financières et les frais additionnels encourus en raison de la situation.
- + La TNCDC a soumis la question de l'admissibilité des OSBL aux mesures d'aide financière annoncées par le gouvernement du Québec pour les PME. On attend une réponse...
- + Pour ce qui est des services de garde offerts en CPE pour les travailleurs du réseau de la santé, certains CISS et CIUSS (Laval par exemple) permettent aux travailleurs du communautaire dans les services essentiels d'utiliser les services.
- + L'accès aux services de garde se discute aussi présentement dans différentes régions, mais il n'y a pas de directives du MSSS sur la question. Cette question a été transmise au MTESS par la TNCDC et on nous indique que le service a été déployé d'abord pour les intervenants du réseau de la santé, mais qu'il n'est pas impossible que l'accès soit élargi éventuellement.

TOUR D'HORIZON SUR LES ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES OBSERVÉS

COMMUNICATION AVEC LE RÉSEAU DE LA SANTÉ

En l'absence de directives nationales claires du MSSS, les CISSS et CIUSSS prennent actuellement des décisions différentes par rapport aux organismes communautaires (on l'a vu comme dans le cas de la tenue des AGA ou dans l'accès aux services de garde, par exemple). Dans la région de Chaudière-Appalaches, il n'y a pas de communication encore du CISSS avec les organismes.

Le rôle aussi des organisateurs communautaires en CISSS et CIUSSS (qui souvent font un maillage avec les réseaux communautaire et public) est en mouvement. Dans certains endroits, les organisateurs sont délogés pour soutenir les organismes alors que dans d'autres on les rapatrie aux services de santé plus curatifs.

Bon coup : dans certaines régions, comme au Saguenay ou à Montréal, des cellules de crises (régionales et locales) ont été mises en place pour s'assurer du transfert de l'information, d'un portrait de situation et du soutien aux organismes. S'y ajoutent (en plus de la santé publique et des CDC) d'autres intervenants comme les municipalités ou les services de police par exemple.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

On souhaiterait qu'il y ait des directives claires pour les organismes dans le secteur de la sécurité alimentaire (comme cela a été fait par exemple avec le secteur de l'itinérance). Il semblerait que le gouvernement se penche sur la question présentement.

C'est le secteur d'intervention où l'application des consignes et recommandations est la plus difficile :

- + Mesures sanitaires et de distanciation : frais supplémentaires générés, locaux pas toujours adéquats
- + Effectif de salariés et de bénévoles réduit
- + Centre communautaire fermé, mais tout de même tenu d'offrir les services essentiels...
- + Défi de maintenir ou de remettre en place des points de services (particulièrement dans les milieux ruraux)
- + On voit déjà une demande grandissante d'aide alimentaire des petits salariés qui anticipent ou vivent une perte de revenu
- + Les banques alimentaires décrivent déjà qu'il y a moins de dons d'aliments et les épiceries n'ont pas de surplus alimentaire actuellement

Différentes mesures se mettent en place

- + Des intervenants de groupes communautaires en télétravail ou autres prêtent main-forte
- + Livraison des colis alimentaires à domicile
- + Récupération des colis à l'extérieur et selon un ordre préétabli selon un horaire spécial
- + Entente avec épicerie pour carte cadeau au lieu de remise de denrées

ACCOMPAGNEMENT TRANSPORT ET MANQUE DE BÉNÉVOLES

On le voit dans tous les secteurs, les bénévoles sont moins nombreux dans le contexte et, puisque plusieurs sont des personnes retraitées, les mesures d'isolement recommandées font baisser les ressources bénévoles drastiquement.

Au niveau des services essentiels, ceci a un impact particulier sur l'accompagnement et transport des personnes vers les services médicaux. En effet, si plusieurs rendez-vous sont annulés, il reste que le service est essentiel pour les traitements d'hémodialyse ou en oncologie par exemple.

Le manque de bénévoles est urgent à plusieurs endroits, dont dans Lanaudière.

La TNCDC a partagé cette préoccupation avec le MTESS.

DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE DES TRAVAILLEURS

La situation génère un stress important et parfois même une détresse psychologique chez les travailleurs.

On constate que de briser l'isolement en tenant des rencontres zoom avec les membres contribuent à alléger la situation, à partager les outils et à rassurer les travailleurs.

Le CIUSSS a produit une fiche sur la gestion du stress (elle se retrouvera sur notre accès membre).

On recommande au gouvernement de mettre en place un service de ligne téléphonique pour que les travailleurs puissent avoir accès à des ressources psychologiques.

RÔLE DES CDC ET SUITES À DONNER

Au sortir des échanges, voici les différents rôles que peuvent prendre les CDC :

- + Intervention auprès du député pour partager des situations particulières (rôle d'information et de représentation)
- + Rencontre de membres pour connaître l'état de situation, mais aussi pour amoindrir l'anxiété et la détresse qui peut être vécue
- + Faire le portrait de l'état des services communautaire.

*Voir outil de la CDC Solidarité Saint-Henri :

https://docs.google.com/document/d/1CnluqUuppLys3UY3hJcOi7tfPsXFtOIZ4J_ISC0O3I4/edit?usp=sharing

- + Coordonner le prêt de ressources humaines (volontaires) d'organismes qui peuvent aider aux services essentiels
- + Soutenir les organismes dans la mise en place du télétravail : accès zoom partagé, appropriation d'outils comme Zoom ou Teamviewer
- + Maintenir les communications et le partage d'informations avec les partenaires locaux et régionaux (cellules de crises)

Pour ce qui est de la TNCDC, elle :

- + Peut intervenir auprès de différents interlocuteurs (politique ou administratif) pour faire connaître les problématiques vécues ou obtenir certaines réponses
 - o En contact avec le cabinet du MTESS (politique)
 - o En contact avec le SACAIS (gestion du programme de financement)
 - o En contact (via le RQ-ACA) avec la direction de l'action communautaire (administratif, mais décisionnel à bien des égards)
- + Organisera des rencontres d'échanges hebdomadaires pour suivre la situation et favoriser le partage entre CDC
- + Peut créer des réunions virtuelles (via zoom) pour les CDC dans la mesure des disponibilités. Il faut contacter un membre de l'équipe pour se faire.